des Princes &c. Avril 1766. 260 Roi du 3, qui paroissent imprimés & affichés; il fut arrêté que tout le Parlement se retireroit par-devers le Roi, & que les Gens du Roi seroient chargés d'aller sur le champ savoir quand il plairoit à Sa Majesté de l'entendre. Le Roi condescendant encore à de pareilles sollicitations, permit qu'il lui fût fait le 9. une grande Députation. Les Députés, au nombre de quarante tant Présidens que Conseillers, étant arrivés à Versailles au jour marqué, dûrent attendre jusqu'à sept heures du soir avant d'être introduits dans la Chambre de Sa Mai. Le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de Paris, les a présentés, & le Sieur Nantouillet, Maître des Cérémonies, les a conduits. Le Roi, dans son fauteuil & en présence des Ministres de son Conseil & de ses Grands Officiers, a écouté le Discours que le premier Préfident avoit été chargé par le Parlement de lui adresser; après-quoi Sa Maj. dit aux Députés : Retournez à la Salle d'audience jusqu'à ce que je vous fasse appeller. Le Roi a assemblé ensuite son Conseil, à l'issue duquel il a fait revenir la grande Députation & lui a fait la réponse que voici :

Mes volontés & mes décisions sont faites pour être connues & publiques. Vos délibérations aucontraire doivent demeurer secretes. L'honneur de 
mon Parlement n'est point compromis; c'est pour 
le lui conserver que j'ai pris soin de l'instruire 
enoi-même. Vous n'auriez pas du, après la démarche que j'ai faite, me parler encore de surprise. Je n'agis point par des impressions étrangères, mais par ma propre volonté, avec réslexion 
& connoissance de cause. Mon Parlement doit